



PLENIERE: LES PRIORITES DE LA MANDATURE **QUESTIONS POSEES EN SEANCE SAMEDI 23 MARS 2019**

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pendant la séance plénière « Les priorités de la mandature » qui s'est tenue le samedi 23 mars 2019 lors des Assises de printemps.

SEQUENCE ACTIVITES

PARTIE ESPACES DE LOISIRS ITINERANTS - ELI

Comment peut-on organiser des ELI? Y a-t-il des contraintes juridiques, règlementaires?

Pour organiser un ELI il est nécessaire de se déclarer en accueil collectif de mineurs (ACM), mettre en place une équipe d'animation, se doter d'un matériel pédagogique, d'un projet pédagogique et créer un partenariat avec une ou plusieurs collectivités et éventuellement d'autres partenaires tels que la CAF, MSA...

Concernant les contraintes, elles sont liées au cadre règlementaire des ACM, à savoir être reconnu comme organisateur d'ACM (réaliser une procédure auprès de sa DDCS) et se conformer ensuite à la réglementation (déclaration, encadrement, hygiène et sécurité etc.)

Quel prix de revient pour l'organisateur ?

Le modèle économique est à mettre en place lors de la stratégie de développement. Ce n'est pas une action particulièrement rentable financièrement lors des premiers ELI, compte tenu de l'investissement initial en matériel et en encadrement. Elle apporte en revanche de la visibilité, une reconnaissance, des perspectives de projets avec les collectivités partenaires sur des sujets divers (manifestations, formations etc...).

Qui est le référent au siège sur la question des ELI?

Sur la question des ELI, le pôle jeunesse éducation populaire est capable de vous accompagner. Il est composé de Said BENRAHMOUNE said.benrahmoune@fscf.asso.fr et de Julien MARY julien.mary@fscf.asso.fr .

Quels diplômes pour les animateurs ?

Une équipe d'animateurs peut être composée différemment selon les cas. On en revient à la règlementation des ACM, à savoir qu'il est nécessaire d'avoir en direction un BAFD ou équivalent et un minimum de 50% de l'équipe diplômés en BAFA ou équivalent et 20% sans diplôme.

Est-ce payant?

Participer à un ELI pour un jeune est payant mais cela est aussi fonction du choix de la collectivité qui accueille, de favoriser la participation des jeunes de son territoire. Choisir de mener des ELI sur son territoire se révèlera quoi qu'il arrive un choix payant pour l'avenir.

Pourquoi organiser des ELI?

Organiser des ELI, c'est la capacité d'apporter un service aux collectivités et aux enfants qui n'ont pas la possibilité d'aller dans un centre de loisirs ou centre de vacances. C'est donc contribuer à faire de la FSCF un organisme d'éducation populaire. C'est la possibilité pour le CD ou le CR organisateur de se faire connaître, reconnaître, et d'ouvrir de nombreuses perspectives sur son territoire avec des relations de confiance et d'intérêt avec les partenaires publics.

Quelles aides peut-on avoir ? à la fois financières ou humaines d'appui à l'organisation ?

Il est possible de compter sur des partenaires sociaux tels que la CAF, la MSA pour contribuer financièrement à l'organisation des ELI. Ils viennent en appui des familles. Des appels à projets peuvent entrer dans le champ des ELI. Par exemple pour les postes FONJEP (7000€ d'aide pour un emploi créé ou en création dans le domaine de l'éducation populaire), il va y avoir une ouverture de 1000 postes par an pendant 3 ans.

Humainement, le service jeunesse et éducation populaire du siège fédéral (Julien Mary et Said Benrahmoune) peut vous accompagner, le réseau des agents de développement peut également être une ressource puisque plusieurs CD et CR organisent des ELI.

o Peut-on le faire sans AD ?

Un bénévole qui a une appétence pour le milieu de l'éducation populaire, du temps à consacrer au projet peut tout à faire réaliser cette action. Il ne faut pas oublier le côté politique du projet dans sa dimension avec les élus politiques territoriaux. De plus, les AD ont besoin d'un soutien de leurs élus FSCF pour la mise en place de cette action.

Est-ce que les jeunes dorment sur place ?

Dans le concept tel qu'il existe aujourd'hui non car il s'agit d'un accueil collectif sans hébergement. Seuls les animateurs dorment sur place (ce qui est préconisé aujourd'hui dans le cahier des charges).

Quels sont les tarifs des prestations?

Il n'est pas possible de répondre. Les aides CAF sont différentes selon les départements, le contrat avec la mairie peut être diffèrent également. Le tarif sera quoi qu'il arrive dégressif en fonction de la durée de l'inscription du jeune à l'ACM, de sa situation CAF, des fratries, etc. Il est nécessaire de monter un projet financier en amont pour pouvoir définir les conditions tarifaires appropriées à l'inscription.

Comment sont recrutés les animateurs ?

Les animateurs sont recrutés par l'organisme qui met en place les ELI sous la forme d'entretiens. Il est nécessaire de s'appuyer sur des personnes issues des formations BAFA BAFD, idéalement celles ayant passé leurs formations avec la FSCF

PARTIE ARTS EN FETE

Pourquoi organiser des événements multi-activités ?

La multi activité est un des axes de développement prioritaire de la mandature. Elle permet de diversifier l'offre d'activités pour mieux répondre aux besoins de la population.

Je souhaite organiser Arts en fête sur mon territoire l'année prochaine, comment procéder?

prendre contact avec le siège fédéral (Pauline Tardiveau pauline.tardiveau@fscf.asso.fr). Un cahier des charges pourra vous être communiqué.

Je souhaite participer à Arts en fête cette année, à qui dois-je m'adresser et quelle est la procédure?

Les inscriptions pouvaient se faire en ligne sur le site internet de la fédération.

Elles sont maintenant closes, mais vous pouvez vous rapprocher de Pauline Tardiveau, pauline.tardiveau@fscf.asso.fr.

Parmi les priorités de la mandature et en phase avec notre pdf, quels sont les axes développés pour le secteur culturel au sein des structures déconcentrées de la FSCF (cd et CR)?

Les structures déconcentrées mettent en œuvre au plan local le projet de développement fédéral, en l'adaptant aux réalités territoriales.

Chacune a donc toute latitude pour développer des actions dans le secteur culturel.

Des formations sont programmées, des évènements sont organisés, des accompagnements spécifiques sont mis en place (par exemple, développement du théâtre dans le CD 35, développement de la danse dans le CD Rhône-métropole de Lyon). Par ailleurs, la représentation et la présence active dans les réseaux nationaux culturels et artistiques contribuent à renforcer l'image « artistique et culturelle » de la fédération.

PARTIE EVEIL DE L'ENFANT

Existe-t-il des supports pédagogiques pour mettre en place des séances éveil dans les associations:

Le classeur DIMA est à disposition des associations : https://www.dimasport.fr/fr/content/44-fiche-de-6ans

Existe-t-il un cahier des charges pour organiser une journée éveil de l'enfant :

Le cahier des charges se trouve sur le site : https://www.fscf.asso.fr/activite-eveil-de-lenfant

- Quels sont les contours du partenariat avec Dima ? Réduction sur l'achat de matériel ? 2 actions:
 - L'ensemble des documents se trouve sur le site https://www.fscf.asso.fr/activite-eveil-de-lenfant
 - 15% de remise annuelle sur les produits DIMAKID pour les licenciés/ associations FSCF via le code avantage « HAPPYKID »
- o Dans le cadre du CNDS Héritage, comment vont être utilisés les fonds pour le développement de l'éveil ? / Question Éveil de l'enfant : comment sera utilisée la subvention attribuée ? Dans quel délai ?
- Question éveil : comment vont être attribuées les aides au développement dans le cadre des conventions régionales avec la fédé ? Quelles modalités ? Quel délai ?

Les fonds sont destinés à accompagner le déploiement de l'éveil de l'enfant sur les territoires. La formation, la réalisation d'outils, l'achat de matériel, la promotion (journées départementales éveil par exemple),... seront soutenus.

Les projets proposés par les territoires sont en cours d'instruction. Des conventions seront passées pour formaliser cet accompagnement.

Les montants attribués aux différents projets devraient être communiqués mi-avril.

o Quelle multi-activité faire après 6 ans ?

Pour les 6-9 ans, le projet de développement fédéral prévoit l'élaboration de nouvelles propositions sous forme de découverte d'activités.

Comment la CN éveil intervient elle sur le territoire pour proposer l'activité dans les assos Unisport

La commission nationale, en lien avec les agents de développement du territoire, peut accompagner une démarche de découverte de l'activité éveil visant à la création de section éveil dans les associations unisport.

Ma fille a 5 ans et veut faire de la gym comme sa grande sœur... je laisse cette famille partir à la ffg et je perds les licences ou je réponds à ses attentes ? (On a tous ce type de cas et pas qu'un)

La meilleure réponse à apporter serait de créer une section éveil.

Faire des jeux de raquettes en éveil des premiers pas ??

Cette activité ne concerne évidemment pas l'éveil des premiers pas.

Si je n'ai que du matériel gym?

Avec du matériel de gymnastique, il est possible de pratiquer de nombreuses activités motrices. Les formations d'animateur fédéral éveil, le classeur pédagogique peuvent vous donner de nombreuses idées.

- o Comment les associations peuvent-elles être aidées pour lancer une section éveil ? Dans un premier temps, vous pouvez vous rapprocher de l'agent de développement de votre territoire. Et éventuellement contacter la commission nationale.
- Ne peut-il pas y avoir de la lassitude pour un enfant qui pratique l'éveil de 3 ans à 6 ans ? Les activités sont variées, et les progressions mises en place doivent permettre à chaque enfant d'y trouver son compte. La formation éveil donne tous les outils nécessaires.

SEQUENCE FORMATIONS

PARTIE BREVET FEDERAL

Les af1, af2, af3, les BAF, ont-ils le droit de recevoir une rémunération lors d'encadrement de stages ?

Selon l'article L.212-1 du code du sport, « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entrainer ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle [...], les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification. ». Dans le cadre d'un stage de pratiquant (stage de perfectionnement), le titulaire d'un diplôme fédéral non professionnel ne peut donc percevoir de rémunération. L'encadrement d'une session de formation fédérale (AF1, AF2, AF3 par exemple) est lui soumis à dérogation. Un titulaire d'un brevet de cadre fédéral peut ainsi percevoir une rémunération lorsqu'il intervient comme formateur mais pas lorsqu'il enseigne ou anime l'activité à des pratiquants.

o En 2019, nous sommes toujours sur 15 jours de formation AF2/AF3?

Le nouveau cursus de formation du brevet d'animateur fixe le volume horaire d'une session AF2 de 50 à 70h maximum. Le cursus AF3 est en cours de refonte.

Je fais de la multi activité dans mon association, en quoi l'AF3 peut-il être un plus ? Outre les aspects techniques d'une activité donnée, la formation de cadre fédéral aborde

des compétences relatives à la conduite de projet et au développement, en lien avec le projet fédéral. Dans ses nouvelles déclinaisons, le futur « AF3 » pourra vous apporter des compétences transversales aux activités.

Le passeport formation est-il toujours d'actualité?

Le passeport de formation est toujours d'actualité et disponible à la boutique fédérale.

PARTIE BAFA/BAFD

Comment on obtient les livrets pédagogiques du BAFA?

Les livrets sont disponibles sur la GED ou sur simple demande auprès du service BAFA BAFD du siège de la fédération pour tout organisateur BAFA BAFD FSCF. Un envoi aux structures organisatrices par le siège est en cours de préparation en fonction de l'effectif de stagiaires BAFA de l'an passé.

Est-ce qu'il y aura un classeur BAFD?

Il n'y a pas de décision prise à l'heure actuelle pour un classeur BAFD.

Comment devient-on formateur BAFA à la FSCF?

On devient formateur après avoir soi-même été formé au BAFA et/ou BAFD, puis après avoir suivi une formation initiale de formateur à la FSCF.

PARTIE FORMATION DES DIRIGEANTS

- A qui s'adresse le séminaire d'accompagnement à la prise de responsabilité ? Qui peut l'organiser ? Comment ?
- Est-ce qu'il est possible de faire un séminaire d'accompagnement à la responsabilité juste sur son territoire?

Il s'adresse aux dirigeants fédéraux actuellement en fonction au sein des conseils d'administration, des comités régionaux et départementaux, des commissions départementales, régionales ou nationales de la FSCF ou encore aux personnes des associations affiliées à la FSCF, qui souhaiteraient s'engager dans de telles fonctions, mais également à des dirigeants fédéraux qui voudraient se "ressourcer", actualiser et consolider leurs connaissances.

La venue de participants issus de plusieurs territoires est un vecteur d'enrichissement et contribue à une meilleure connaissance du réseau fédéral et d'autres formes d'organisation territoriale.

Ceci étant, après avis de la CNF, il est possible d'adapter ce séminaire à un besoin spécifique à un territoire.

Y aura-t-il une autre saison SoLeader?

Le groupe de pilotage doit se réunir prochainement pour réfléchir aux évolutions éventuelles à donner. A priori il y aura toujours des sessions Soleader.

PARTIE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Peut-on envisager des passerelles et/ou des équivalences entre les AF 3 et les BPJEPS Les équivalences sont définies par des textes règlementaires. À ce jour, seul l'AF2 gym donne une équivalence de l'UC4 du BP Gym. Mais en plus de l'équivalence de l'AF2, il peut être envisagé des allègements de la formation pour les détenteurs d'un AF3. Ces allègements ne dispensent pas des épreuves d'évaluations, mais autorisent le stagiaire à ne pas assister à certains contenus de formations qui ont été abordés lors de son cursus de formation fédérale. Ces procédures de personnalisation et individualisation du parcours de formation existent au sein de FORMA'.
- Est-ce que Forma' peut m'aider à mettre en place d'autres formations CQP? Que vous soyez une association ou un comité, FORMA' peut travailler en collaboration avec vous, pour la mise en place d'un CQP sur votre territoire. Il faut contacter Guillaume GARREAU, guillaume.garreau@fscf.asso.fr pour faire une étude du projet.
- o Est-ce qu'un comité régional peut être habilité à organiser une formation professionnelle?

Un comité régional peut être habilité pour mettre en place des formations CQP. Il faut remplir des conditions qui sont stipulées dans le dossier d'habilitation. Le dossier est disponible sur demande auprès de Guillaume GARREAU guillaume.garreau@fscf.asso.fr

SEQUENCE MODELE ECONOMIQUE

PARTIE ANALYSE DES RESSOURCES / APPEL D'OFFRE

À quelle hauteur la fédération a-t-elle été soutenue par le CNDS dans le cadre des deux appels à projet?

La fédération a été soutenue à hauteur de :

- 100 000 € pour le projet digital
- 111 500 € pour l'éveil

o Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, comment vont s'organiser les demandes de subvention ?

La FSCF a été retenue comme fédération pilote pour gérer les demandes de subvention. Cependant les modalités ne sont pas encore définies à ce jour.

Y aura-t-il une seconde réforme des licences ?

Il était prévu une seconde réforme des licences, cependant, les travaux menés dans ce sens ont prouvé que le nombre de types de licences répondait aux différents besoins. De plus différents benchmark ont permis de constater que les autres fédérations sportives possédaient elles aussi plusieurs types de licence. Aucune décision n'est prise pour une évolution prochaine en matière de licences.

o Comment va être repartie la subvention CNDS de la fédération ?

Modalités non définies pour le moment. Nous attendons le lancement officiel de l'Agence Nationale du Sport.

La réforme tarifaire sera mise en œuvre également en 2020/2021 ?

Voir réponse ci-dessus. Aucune réforme n'est décidée pour le moment.

DEVELOPPER LES PARTENARIATS

O Quel est notre contact pour nous aider dans la prospection territoriale? partenariat@fscf.asso.fr

Est-il possible de prospecter une entreprise qui produit de l'alcool ?:

Il ne serait pas opportun de prospecter ce type d'entreprise, car cela ne serait pas en accord avec les valeurs de la FSCF et son projet éducatif. La loi Evin n'autorise pas ce type de partenariat.

Loi Evin: Article L3323-2

Mentionne les supports publicitaires autorisés :

Presse écrite adulte, radio (dans certaines tranches horaires), affiches, brochures commerciales, inscription sur les véhicules de livraison, fêtes et foires traditionnelles, services de communications en ligne à l'exception de ceux destinés à la jeunesse ou édités par les organisations sportives (et sous réserve que la publicité ne soit ni intrusive ni interstitielle).

Interdit le parrainage lorsqu'il a pour objet ou pour effet la publicité directe ou indirecte en faveur de boissons alcooliques.

Sur des manifestations nationales les partenaires fédéraux et locaux peuvent être en concurrence. Qui mettre en avant (ex : Crédit Mutuel ou Crédit Agricole) / Un organisateur est au Crédit agricole et veut le valoriser peut-il le faire ?

Le partenaire officiel de la FSCF est le Crédit Mutuel et c'est bien lui qu'il faut mettre en valeur lors des manifestations nationales. S'il y a des partenaires locaux concurrents des partenaires nationaux, ne pas hésiter à appeler ou contacter Lucie Renault lucie.renault@fscf.asso.fr pour en discuter plus longuement.

FAIRE EVOLUER LES MODES DE COMMUNICATION

o Doit-on faire valider notre stratégie de communication au siège ?

Ce n'est pas une obligation de faire valider la stratégie de communication, mais un accompagnement dans l'élaboration, des techniques et des outils peuvent être demandés au siège à Caroline Paradis caroline.paradis@fscf.asso.fr

Doit-on faire valider tous nos outils de communication au siège ?

Afin d'homogénéiser la communication sur l'ensemble du territoire, il est préférable de faire valider les outils de communication par le service promotion et développement. Une identité visuelle commune est gage de meilleure visibilité.

LOT 3 / CRM

Comment s'organiseront les flux financiers suite à la digitalisation des offres ?

L'idée, actuellement à l'étude, est de proposer un paiement en ligne, puis une répartition immédiate des produits entre le CD, le CR et le siège national.

Est-ce que LOLITA va disparaitre ?

Le logiciel Lolita sera remplacé par l'outil qui sera développé dans le cadre du lot 3.

Pourra t'on payer en ligne directement ?

Le paiement en ligne est un point essentiel du projet lot 3.

Pourra-t-on obtenir les résultats des compétitions en ligne ?

Nous espérons développer un outil permettant de fournir immédiatement les résultats en ligne. Néanmoins la difficulté réside dans l'une de nos spécificités, celle d'une fédération multisport.

Peut-on imaginer l'existence d'une application mobile FSCF?

Des pistes d'application mobile ont déjà été étudiées mais ne seront mises en œuvre qu'à la suite de la mise en place du lot 3.

Les licenciés pourront-ils éditer leurs licences directement sur le site (comme cela se fait dans d'autres fédérations)?

Cela fait partie des pistes étudiées d'une dématérialisation dans le cadre du cahier des charges en cours de réalisation.

Avez-vous « benchmarké » l'outil digital d'autres fédé ? Quelles idées sont bonnes ? Plusieurs fédérations ont été contactées dans le cadre de ce projet. Un nouveau benchmark sera réalisé à l'issue de la rédaction de notre cahier des charges.

Chaque licencié aura-t-il un accès direct sur le site avec ses infos : licence, attestation de formation etc. ?

Chaque licencié pourra obtenir des informations qui lui sont propres, ainsi que tout son historique.

Est-ce que le lot 3 facilitera la navigation sur le site actuel ?

Le site internet fait office de vitrine, alors que le lot 3 est le développement d'un système d'information en back office. Il n'y a donc pas réellement de lien entre les deux.

 Les "mini-sites" des comités seront-ils aussi dotés des mêmes fonctionnalités du lot 3 que le mini-site national?

Cela est en cours d'étude.

Est-ce qu'aujourd'hui la priorité de la fédé ne serait pas de faire un maillage d'agents de développement sur l'ensemble du territoire pour favoriser le développement de nos activités

C'est ce qui a été démarré lorsque la fédération a bénéficié du concours financier de la fondation TOTAL. La pérennisation des postes et le déploiement de nouveaux agents de développement doivent être l'affaire de tous les échelons territoriaux.